



**Séance du Groupe de Coordination IUFE
du mercredi 20 mars 2013 de 17h00 à 19h00 salle PM 234
PV définitif**

Membres présents :

Walter Loosli (WL), Pascal Cirlini (PC), Céline Mérad Malinverni (CMM), Simon Toulou (ST), Serge Erard (SE), Walther Tessaro (WT), Francisca Zurera (FZ), Andrea Valcu (AV), Raphaël Fornallaz (RF), François Bertagna (FB)

Coprésidence :

Harry Koumrouyan (HK), Bernard Schneuwly (BS)

Membres excusés :

Dominique Bruxelles (DB), Lucie Mottier Lopez (LML), Carmen Perrenoud Aebi (CPA), Maurice Dandelot (MD), Marie Besse (MB), Michel Oris (MO), Juan Rigoli (JR)

Membre invité : Sabine Vanhulle

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 20 février 2013
 2. Information des Présidents (BS + HK)
 3. Mandats des commissions enseignement
 4. Gouvernance de l'IUFE
 5. CAS formation des formateurs de terrain (présenté par Simon Toulou et Sabine Vanhulle)
 6. Divers
-

1. Approbation du PV de la séance du 20 février 2013

Le PV est adopté avec les modifications souhaitées.

2. Information des Présidents (BS + HK)

I. Présenté par **BERNARD SCHNEUWLY, (BS)**

Le 26 février 2013 a eu lieu une rencontre avec Charles BEER. Les points suivants ont été abordés :

- **Convention de partenariat DIP/UNI au sujet de l'IUFE** (notamment sur la question de la gouvernance).

Rappel : lors d'une rencontre récente entre le rectorat de l'université de Genève et le Conseiller d'Etat, ce dernier a réaffirmé la nécessité de trouver, entre le DIP et l'IUFE, une forme de collaboration simple et cohérente, en évitant de transformer l'institut en simple mandataire, tout en permettant à l'autorité scolaire d'exprimer ses besoins en ce qui concerne la formation initiale et continue des enseignants. En d'autres termes, il ne s'agit pas de perdre un temps infini à récrire la convention de partenariat, mais plutôt de revoir quels sont les canaux de communication entre les acteurs concernés et d'examiner de quelle manière les améliorer.

- **Rediscuter la composition du groupe de coordination**
- **Constitution d'un groupe de travail « flux des étudiants/inscriptions CCDIDA FORENSEC »** (deux réunions ont déjà eu lieu).

Composition de ce groupe de travail : Madame Guillemette Bolens, Vice-rectrice, Monsieur Harry Koumrouyan, DIP, Madame I. Vrbica, directrice de l'unité d'enseignement supérieur, Bernard Schneuwly, Directeur IUFE, Walter Loosli, directeur-adjoint IUFE, Anne Sgard, Directrice du COMPRO FORENSEC, Laura Weiss représentante des CE, François Bertagna, représentant de l'UCESG, Raphaël Fornallaz, représentant de la FAMCO.

En effet, la gestion du flux des étudiants est impérative pour plusieurs raisons importantes :

1. Le nombre d'étudiants varie considérablement selon les matières, et ce dans une proportion souvent inverse au nombre de places de stage et, à terme, de possibilités d'emploi.
2. Sans une forme de régulation, le système sera rapidement débordé et mènera une partie importante des étudiants dans une impasse, hypothèse impossible à défendre sur le plan éthique, qui nuirait bien entendu fortement à l'image de l'IUFE.
3. Sans une forme de régulation, il est impossible d'assurer à l'IUFE une forme de stabilité, voire de pérennité, nécessaire au bon fonctionnement et à une bonne gestion des ressources humaines du personnel d'encadrement chargé de l'enseignement aux étudiants. Cela étant, ce personnel devrait aussi être appelé à assumer si nécessaire d'autres fonctions dans le cadre de l'institut.

Lors de la 2^{ème} réunion, il a été discuté de la mise sur pied du concours à organiser pour 2014, concours permettant d'opérer la sélection des étudiants.

- **Question des quotas**

Combien d'étudiants vont être formés pour chacune des disciplines à l'IUFE?

- **Clarification du terme « spécial », « spécialisé »**

- A. Maîtrise universitaire spécialisée en enseignement spécialisé (MESP)** La MESP vient compléter les autres formations professionnelles en enseignement au sein de l'IUFE, pour former des enseignants spécialisés, capables d'exercer l'ensemble des tâches de l'enseignement, en considérant les besoins particuliers d'ordre éducatif, pédagogique et didactique des élèves de 4 à 20 ans. Ainsi, les objectifs scolaires à atteindre et les particularités des différents contextes scolaires de l'enseignement spécialisé (appui à l'intégration en classes ordinaires, classes spécialisées, institutions spécialisées) sont pris en compte.

A la fois spécialisée et universitaire, cette Maîtrise forme également les professionnels aux connaissances et à l'étude scientifique des faits de l'enseignement spécialisé.

Cette maîtrise s'obtient dans le cadre de l'IUFE.

B. Master en éducation précoce spécialisée : Maîtrise universitaire (*Master*) en éducation précoce spécialisée est organisé conjointement par l'Université de Genève et la Haute école pédagogique du canton de Vaud et constitue la formation de base pour exercer une activité de soutien préventif et éducatif auprès d'enfants de 0 à 6 ans dont le développement est mis en danger, altéré ou entravé, et effectuer des interventions en conséquence dans le milieu familial ou social.

Ce Master (propose une solide formation théorique et pratique à travers une offre variée de cours fondamentaux dans le domaine de la pédagogie spécialisée ainsi que des éléments en psychologie, médecine, sociologie et droit propres au champ de l'éducation précoce spécialisée.

Cette maîtrise s'obtient à la FPSE, car l'IUFE ne forme pas des éducateurs mais des enseignants.

Point de situation pour le secondaire des inscriptions (présenté par WALTER LOOSLI)

Inscriptions en ligne : 685 dossiers

383 dossiers papier reçus

890 parcours différents à étudier

375 dossiers CCDIDA à recevoir

551 parcours à détailler

239 dossiers MASE, soit 239 entretiens à mener dès le 8 avril jusqu'au 16 mai 2013

66 CSD2

En histoire : 121 dossiers reçus, 69 demandes CCDIDA, 37 entretiens, pour 5 places de stages

Les CSD2 : prioritaires par rapport aux stagiaires de l'IUFE.

Point de situation pour le primaire

178 étudiants ont fait la demande

141 ont réussi le test de français

37 ont échoué au test

11 désistements

132 dossiers déposés + 4 en situation d'opposition (déjà inscrits l'an passé), soit 136 dossiers au total, dont 32 n'ont pas encore le niveau B2 en allemand et/ou en anglais (rappel du niveau B2 = 4 à la maturité. Le niveau B2 sur l'échelle du CECR doit être reconnu par une institution agréée).

II. Présenté par HARRY KOUMROUYAN (HK)

HK quitte le Département en juin 2013.

A ce jour, personne n'est envisagé pour le remplacer. Une question se pose : comment les choses vont-elles se répartir ? C'est à l'étude actuellement.

Un apéritif sera organisé au sein de l'IUFE pour le départ de HK.

3. Mandats des commissions enseignement

➤ Commission enseignement primaire : mandat présenté par WALTHER TESSARO

Le document « Mandat de la commission primaire du GDC » est présenté et commenté.

Mandat de la commission :

L'accent est mis sur le besoin réel d'un contact entre l'IUFE et l'employeur pour des questions propres à l'enseignement (des questions d'ordre plus technique). Cette commission sera donc dévolue à cela, et sera un lieu de débats directs sur ces aspects concrets de l'enseignement.

Le mandat de la commission est défini sur la base essentiellement des titres 4 et 5 de la convention de partenariat DIP-Université de janvier 2010 (voir annexe).

La commission a pour mandat de réfléchir, entre les partenaires concernés, aux questions liées aux contenus et à l'évolution de la formation initiale en enseignement primaire, plus précisément à propos :

- des objectifs et contenus de la formation BSEP et CCEP ;
- des projets et évolutions pédagogiques susceptibles d'affecter la formation initiale en enseignement primaire ;
- des décisions curriculaires qui pourraient entraîner une modification notable de l'organisation et du contenu de la formation initiale en enseignement primaire ;
- de l'évolution de la formation des enseignants du primaire ;
- des dispositifs de formation ;
- de l'admission des étudiants en FEP ;
- de la compatibilité entre les modalités de formation initiale à Genève et le cadre défini sur le plan intercantonal (CDIP, CIIP) ;
- de la cohérence, de la continuité et de la coordination entre la formation initiale et la formation continue.

La commission est un lieu permettant :

- d'échanger des informations à propos des enjeux liés à la formation initiale et à l'enseignement primaire.
- d'établir un cadre et des procédures pour penser en partenariat l'évolution des contenus d'enseignement au regard des attentes des différents partenaires (DIP, Université, SPG, Etudiants) ;
- de réfléchir à l'articulation entre les visées académiques et la mission de professionnalisation de la FEP.

La commission émet des propositions, des préavis, des recommandations au Groupe de coordination. Elle n'est pas décisionnaire.

Discussion au sujet de la commission enseignement et du comité de programme :

Un représentant de la SPG. Présence obligatoire ? Quel rôle ? Il faut absolument éviter les doublons entre la commission enseignement et le comité de programme, précise BS.

A ce sujet, la SPG voit sa présence dans le comité de programme du primaire comme celle d'un observateur, Il est rappelé par ailleurs que l'employeur ne fait pas partie du comité de programme.

BS rappelle les différences de rôle entre le comité de programme et cette commission enseignement primaire, en insistant sur les distinctions indispensables.

Le comité de programme travaille sur la gestion du programme ; c'est un travail d'ordre opérationnel, alors que la commission enseignement primaire du GDC travaille sur les aspects logistiques entre autres, non sur les contenus du programme.

BS rappelle par ailleurs que le GDC reste un groupe paritaire, dans lequel tous les partenaires sont représentés et vers lequel tous les sujets importants remontent.

BS donne également un retour sur la réunion qui a eu lieu avec les directions générales du primaire, du secondaire et du spécialisé. Madame Marchesini, et Messieurs Kolly, Rudaz et Eliez ont exprimé leur volonté de pouvoir régulièrement être entendus par l'IUFE en tant qu'autorité scolaire et ce, afin d'obtenir en temps utile les différentes informations nécessaires et ainsi exprimer leurs besoins fondamentaux par rapport à la formation des enseignants.

Madame CELINE MERAD-MALINVERNI rappelle que la présence du primaire dans le GDC est à affirmer dans la mesure où bien souvent ne sont abordées que les problématiques relatives à l'enseignement secondaire.

➤ **Commission enseignement secondaire : mandat présenté par BS**

Mandat de la commission :

La commission a pour mandat de réfléchir, entre les partenaires concernés, aux questions liées aux contenus et à l'évolution de la formation initiale en enseignement primaire, plus précisément à propos:

- des objectifs et contenus de la formation FORENSEC ;
- des projets et évolutions pédagogiques susceptibles d'affecter la formation initiale en enseignement primaire ;
- des décisions curriculaires qui pourraient entraîner une modification notable de l'organisation et du contenu de la formation initiale;
- de l'évolution de la formation des enseignants du secondaire;
- de la cohérence, de la continuité et de la coordination des contenus entre la formation initiale et la formation continue.

La commission est un lieu permettant:

- d'échanger des informations à propos des enjeux liés à la formation initiale des enseignants du secondaire et à l'enseignement secondaire.
- d'enrichir la réflexion sur les dispositifs et contenus au service de la formation
- de réfléchir à l'articulation des attentes institutionnelles entre les visées académiques et la mission de professionnalisation de la FORENSEC.

La commission émet des propositions, des préavis, des recommandations au Groupe de coordination. Elle n'est pas décisionnaire.

Le Groupe de coordination peut confier des mandats spécifiques à la commission, dans le respect des domaines de responsabilité de chacun des partenaires.

La commission peut demander à reconsidérer la teneur du mandat en vue de sa mise à jour.

Composition de la commission

La commission est paritaire UNIGE – DIP. Elle est considérée comme un groupe d'expert-e-s. Elle réunit les représentant-e-s des instances suivantes:

- un-e représentant-e du service d'enseignement du Cycle d'orientation et du Postobligatoire
- le directeur/la directrice de la FORENSEC et un-e représentant-e des formateurs ou formatrices de la FORENSEC

Selon les thèmes traités, la commission peut inviter des expert-e-s externes et constituer des sous-groupes de travail. La commission est présidée par le directeur ou la directrice de la FORENSEC.

Les Associations professionnelles (AP) manifestent leur désaccord de ne pas être présents dans cette commission enseignement secondaire. Ils estiment devoir y apporter leur point de vue. BS leur rappelle qu'il n'y sera en aucune façon discuté des contenus de formation. C'est un lieu qui doit permettre les débats indispensables entre UNIGE-DIP uniquement. Il doit être composé d'un groupe d'experts représentant le CO, le PO, les FT et la direction FORENSEC.

De plus, contrairement à la SPG, les représentants des AP pour le secondaire rappellent qu'il est important qu'ils soient « acteurs » dans le Comité de programme du secondaire, dans la mesure où leur investissement et leur point de vue sont essentiels (et ce dès le départ de toute prise de décision) sur toutes les questions ayant trait aux contenus de formation.

BS approuve ce point de vue, tout en maintenant qu'il faut distinguer la Commission enseignement secondaire du comité de programme FORENSEC. Le rôle est totalement distinct.

BS précise que ce point sera repris au prochain GDC car il faut analyser et clarifier la gouvernance de l'IUFE vis-à-vis du DIP.

4. CAS formation des formateurs de terrain (présenté par SIMON TOULOU, ST et SABINE VANHULLE, SV)

FPSE & IUFE, CAS « Observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignants en formation »

Le projet CAS sera présenté à l'Assemblée de l'IUFE du 27 mars 2013 pour validation de la composition du groupe opérationnel préfigurant le comité directeur du CAS - Observation, Analyse et Accompagnement des pratiques des enseignants en formation" (CAS Formation des formateurs de terrain)

Historique de ce CAS : la Commission IUFE chargée de la coordination des offres de formation continue (CiCOFC), est mandatée pour proposer des projets de formations continues.

Dans ce cadre, le projet d'un CAS en Observation, analyse et accompagnement des pratiques en formation des enseignants a été monté. Il est maintenant présenté par SABINE VANHULLE et SIMON TOULOU.

Ce dernier précise que le projet fait l'objet de nombreuses consultations dans le but de recueillir un maximum d'informations et de définir ainsi les aspects de la formations.

La question reste le financement (environ 3000 chf pour une formation complète).

Les AP doutent fortement que ce financement soit pris en charge par le DIP.

Une maquette sera donnée aux commissions paritaires de FC dans les degrés d'enseignement afin qu'elles se prononcent.

Le financement sera demandé au budget 2014.

Pertinence de ce CAS ? 600 FT pour le primaire, par rapport à 100 FT actuellement pour le secondaire.

La question demeure : si ce CAS ne se fait pas, quelle autre alternative ? (quelle certification à envisager ?)

Aujourd'hui, la composition du groupe opérationnel se décline comme suit : **le comité directeur**

	EP	ES	ESp
Universitaire 1	Sabine Vanhulle* (coord.)	Claire Forel	Coralie Delorme*
Universitaire 2	Nilima Changkakoti	Simon Toulou*	
Universitaire 3	René Rickenmann		
Professionnel 1	Olivier Hinderberger (désigné par DIP)	Roland Battus / Viviane Fradkoff (désigné-e par DIP)	Denise Ebersold (désignée par FEG)
Professionnel 2	Faustine Roh* (désignée par FEG)	Laurence Merminod (désignée par FEG)	

5. Divers

Dossier de reconnaissance envoyé à la CDIP pour le titre MASE : pas encore de retour.

La séance est levée à 19h00